http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial du JDJ n°404 par Alexandra Roelandt

Des enfants meurent et nous détournons le regard


Le JdJ

Enfants en Syrie :
appel au rapatriement, avec leur mère

Extrémisme violent : écoute et accompagnement

Ma fille aura bientôt un an et je crois pouvoir affirmer qu'elle ne manque de rien.

Sans doute est-elle née au bon endroit, au bon moment.

Naïvement, peut-être, j'imagine que personne ne demeure impassible face aux photographies d'enfants déambulant dans les allées sordides des camps d'Al-Hol ou Roj, à la lecture de leurs conditions de vie.

La situation humanitaire est catastrophique, les enfants meurent de malnutrition, de mauvais traitements. L'inaction de leur propre pays autorise la perpétuation de ces crimes.

Comment justifier leur abandon par les autorités nationales ou les trop rares rapatriements ? Un enfant « *mériterait* »-il davantage d'être sauvé qu'un autre ?

Aujourd'hui, on laisse mourir des enfants par peur de l'opinion publique. Au nom d'un soi-disant intérêt sécuritaire très mal compris, les autorités ne respectent ni leurs engagements politiques, ni internationaux. Elles ferment les yeux sur des conditions de vie indignes dont personne ne voudrait pour ses propres enfants.

D'autant que, faut-il le rappeler, les enfants n'ont pas décidé d'aller vivre en Syrie, ou d'y naître.

Les solutions proposées ne tiennent pas la route : faire juger leurs ressortissants sur place ? Comment imaginer qu'une administration autoproclamée, qui n'est pas un État souverain,

puisse rendre la justice ?
Les déférer devant les autorités irakiennes ? Risible, quand on sait à quel point les procès y tenus sont inéquitables.

Les procédures judiciaires engagées au niveau national dans différents pays d'Europe en vue de les contraindre à rapatrier leurs ressortissants n'ont pas donné de résultats tangibles comme on le lira dans le N°404 du JDJ.
Entre les débats sur la compétence territoriale des États, le droit à l'assistance consulaire, les discriminations en fonction de l'âge des enfants, le maintien ou non de l'unité familiale et la faisabilité concrète des rapatriements, tout indique qu'on cherche à noyer le poisson.

Certes, la situation n'est pas simple et le contexte particulièrement sensible.
Mais il y a des certitudes : les droits des enfants dans ces camps, y compris à la vie, à la survie et au développement, sont très gravement compromis; la communauté internationale a l'obligation, à tout le moins morale, si pas juridique et même sécuritaire, d'agir et d'agir vite. Des enfants ont été rapatriés, preuve que c'est possible.

Plus le temps passe, plus la situation empire; la sécurité non seulement de la région, mais du monde, risque de (re)dégénérer de manière incontrôlable.

Et si on prend l'angle qui est le nôtre, le respect des droits fondamentaux, il faut une intervention concertée de tous les États concernés (il y en aurait une cinquantaine) pour rapatrier tous les enfants et leur famille et leur garantir une réintégration avec tous les soutiens nécessaires. Même si certaines personnes doivent rendre des comptes en justice.

Pendant que durent ces débats, des milliers d'enfants risquent leur vie ou l'ont déjà perdue. La responsabilité de l'État est clairement engagée.

Il reste à espérer que la pression internationale changera la donne. Le Comité des droits de l'enfant, celui contre la torture, la Cour européenne des droits de l'homme et, plus récemment, la Cour pénale internationale, ont été saisis. Espérons qu'ils rappelleront fermement aux États leurs engagements internationaux. Pour tous ces enfants laissés pour compte.

Alexandra Roelandt

Sommaire du numéro 404

ARTICLES

1

Éditorial : Des enfants meurent et nous détournons le regard — **Alexandra Roelandt**

3

Promouvoir et défendre les droits de l'enfant nous aidera tous à rester en vie! — **Philip D. Jaffé**

4

À l'écoute des jeunes, des familles et des professionnels qui se sentent concernés par une problématique d'extrémisme violent — **Alice Jaspart**

11

Rapatriement de ressortissants européens de Syrie. Positions et raisonnements des États belge, français, allemand et hollandais. – Aperçu du travail de recherche de **Thomas Van Poecke** et **Evelien Wauters**

25

Syrie : les experts de l'ONU exhortent 57 États à rapatrier les femmes et les enfants des camps sordides — **OHCHR**

27

Syrie : des milliers d'étrangers détenus illégalement dans le nord-est du pays. Les pays concernés devraient rapatrier leurs ressortissants suspectés de liens avec l'EI et respecter leur droit à un procès équitable – **Human Rights Watch**

31

État des lieux sur la prise en charge des enfants suspectés ou accusés de fait de radicalisme violent en Fédération Wallonie-Bruxelles : principales constatations et recommandations — **Julianne Laffineur, Laurent Beauthier et Emna Mzah Miralles**

JURISPRUDENCE

34

Communications n° 79/2019 et 109/2019 L.H. et autres c. France et 77/2019 F.B. et autres c. France – Les enfants français dans les camps syriens : le Comité des droits de l'enfant et le bourbier juridictionnel, Commentaire — **Helen Duffy**

JEUNES À DROIT

42

Le projet «*Mon cri*» d'Amnesty international, à l'intention des jeunes — **Pôle animation de Jeunesse et droit**

ICI ET AILLEURS

Tiers, bien sûr, mais …

Les faits : un Conseil de classe buse un gamin (16 ans). Le Conseil de recours pour l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère confessionnel rejette le recours. Et le Conseil d'État déclare le recours subséquent irrecevable parce qu'introduit par le seul père de l'enfant, malgré une lettre de la mère confirmant son accord.(Arrêt n°250.097 du 12 mars 2021).

La vénérabilissime et hautissime autorité administrative s'est fondée sur le Code civil : en principe, l'autorité parentale est conjointe (toutes les décisions concernant l'éducation des enfants sont prises avec l'accord des deux parents), mais un parent seul peut accomplir des actes de représentation, étant réputé agir avec le consentement de l'autre, visà- vis de tiers de bonne foi.

… de bonne foi, …

En rejetant le recours, nos juges de la rue de la Science (infuse) se considèrent eux-mêmes comme n'étant pas de bonne foi (remarquez, on n'a pas dit qu'ils se considèrent de mauvaise foi).

Comme à sa bonne habitude (cette position n'est pas neuve, loin s'en faut), le Conseil d'État trouve toutes les arguties pour rejeter des recours et en faire le moins possible. Il n'y avait pas doute en l'espèce que les deux parents étaient d'accord pour agir en représentation de leur enfant ;

… certainement pas !

Pourtant, l'incapacité du mineur est une mesure de protection, pas une sanction ; les juridictions civiles considèrent qu'une procédure qui aurait été introduite à l'encontre de ce principe peut être régularisée.

Il est loin le temps où le Conseil d'État reconnaissait à l'enfant la capacité d'agir en justice (quand les parents n'agissent pas ou quand il s'agit d'un droit intrinsèquement attaché à sa personne et qu'il agit avec le discernement nécessaire).

Procéduralisme poussé à l'extrême, absence d'audition de l'enfant, non-respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 22bis de la Constitution et 3 et 12 de la CIDE) : on se demande qui le Conseil d'État sert par ce type de décision; certainement pas les droits de l'enfant; certainement pas la sécurité juridique.

Sans doute leur propre petit confort. Bref, ça ressemble fort à un déni de justice.

Thèse sur la protection de l'enfance

L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) décerne depuis 2017, en partenariat avec la Fondation de France, un prix récompensant une thèse, rédigée en français, portant sur la protection de l'enfance quelle que soit la discipline concernée (sciences humaines et sociales, droit, psychologie, médecine…).

Ce prix, d'une valeur de 10.000 € s'adresse aux étudiant-e-s ayant soutenu leur thèse de doctorat 2019 ou 2020. Voir : www.onpe.gouv.fr/actualite/prix-these-onpe-fondation-france-2021

La dette ou la vie (des enfants)

Un pays sur huit consacre un budget plus important au remboursement de sa dette qu'à l'éducation, à la santé et à la protection sociale réunies.

Voyez le nouveau rapport de l'UNICEF : Rapport : Covid19 and the looming debt crisis sur unicef.be.

Les enfants dans les filets des algorithmes

Facebook met actuellement au point une version d'Instagram destinée aux enfants de moins de 13 ans. Ce qui fait dire à Rasha Abdul-Rahim, codirectrice d'Amnesty Tech «*Facebook représente l'une des plus grandes menaces en ce qui concerne le droit des enfants au respect de la vie privée. S'il est crucial d'accroître la protection des enfants en ligne, il n'en reste pas moins que Facebook va recueillir des données relatives à des enfants et tirer des bénéfices de leur profil détaillé», avec le risque «d'être bombardés de publicités ciblées et de messages incendiaires destinés à capter leur attention à tout prix. Ils seront à la merci des algorithmes de Facebook, qui ne font bien souvent qu'amplifier la désinformation et creuser les divisions afin de susciter un maximum de réactions.*» (amnesty.be).

Ceci d'autant plus que Facebook, Instagram ou encore WhatsApp sont majoritairement utilisés par les pédocriminels en ligne pour approcher leurs victimes.

« Ohé (O.E.), l'intérêt supérieur de l'enfant,…

«*Le dilemme des petites filles à risque d'excision : ton clitoris ou ta maman ?*» : c'est le titre volontairement provocateur utilisé par un groupe d'associations et d'avocats pour dénoncer la pratique de l'Office des étrangers qui accorde un statut de réfugiées aux jeunes filles à risque d'excision, mais pas à leur famille qui, elle, reçoit un ordre de quitter le territoire.

Par ailleurs, nos génies de l'OE compliquent à souhait les procédures pour ces dernières. (via amnesty.be)

… ça vous dit quelque chose ? »

À toutes fins utiles, nous rappelons à cette aimable administration la teneur de l'article 3 de la Convention des droits de l'enfant et sommes même disposés à leur envoyer le texte par la poste, vu qu'il ne figure pas dans leur documentation.

Pas si vite !

La réforme des rythmes scolaires semble s'accélérer. Plusieurs acteurs du secteur de la jeunesse (dont Jeunesse & Droit) se disent partants, mais sont préoccupés. Ils rappellent que cette réforme a des effets collatéraux, notamment sur leur secteur et s'inquiètent d'un risque d'augmentation des inégalités sociales, du manque d'infrastructures pour les activités

proposées, des moyens disponibles pour adapter l'offre des activités extrascolaires, de l'adaptation de la journée à l'école, de la situation d'enfants de parents séparés et des suites de la crise sanitaire.

Si ces inquiétudes sont légitimes, et donc les réponses attendues, il n'en reste pas moins que la réforme est dans les cartons depuis belle lurette.

Des solutions …

Incroyable, la police belge serait coupable de violence et de profilage racial ! Encore des accusations d'anarcho-gauchistes qui n'ont aucun respect de l'autorité ? Ben non ! C'est le Comité des Nations unies contre les discriminations raciales qui est arrivé à cette conclusion dans ses dernières observations finales concernant la Belgique.

«*Le comité est préoccupé du fait que le profilage racial par la police continue d'être un problème persistant dans l'État partie et qu'il n'existe aucune loi interdisant explicitement le profilage racial*».

… à portée de main

Sont aussi visés la formulation trop vague des motifs pouvant donner lieu à un contrôle policier dans la loi sur la fonction de police («*motifs raisonnables*») et le manque de données sur les personnes visées par des contrôles.

Mais que le Gouvernement belge se rassure : la solution à ces problèmes est proposée par ce même Comité : un plan d'action, un système indépendant de traitement des plaintes, des formulaires précisant les raisons du contrôle avec mention des voies de recours. Et tant qu'on y est, des enquêtes promptes, complètes et impartiales concernant les incidents racistes.



Les bésicles de Jiji

Le traduiseur ne renonce jamais

Au *Moniteur* du 6 janvier, un arrêté du gouvernement flamand daté du 18 décembre 2020, en matière de prestations familiales et dont l'exécution est confiée au « *ministre flamand ayant* ***le***

grandir** dans ses attributions* ». **Augmenter** qui ça ? personne : « *opgroeien* », comme verbe, signifie « *croître* » et comme substantif, « *croissance* », mais seulement au sens du développement d'un enfant ; c'est intraduisible. À force de « ***babbelen », nous voici à **Babel**.

Digital dans l'œil

Interviewé par *Le Soir* (22 janvier), Mathieu Michel *Minor* (*Minimus* ?), secrétaire d'État (MR) à toutes sortes de choses dont la **digitalisation** : « *Je ne vais pas **me supplanter** à l'Autorité de protection des données* ». Ce verbe signifie soit « *passer devant* », soit « *remplacer* » ; il a voulu dire « ***me substituer*** » et sa virtuosité en français vaut bien sa maîtrise du **néerlandais**. Enfin, quelqu'un succède à Joëlle Milquet pour le championnat du **galimatias**.

Collabos

Une dépêche *Belga* dans *Le Soir* (26 janvier) : « *Le parlement flamand reconnaît son erreur à propos de deux **collaborateurs*** ». Exact : il s'agissait des deux amis des nazis qui figuraient dans la liste des pionniers de l'émancipation flamande, publiée par ce parlement. Mais le terme est aujourd'hui tellement banalisé qu'on pouvait comprendre « *à propos de deux **membres de son personnel*** ». Un **employeur** n'a plus que des **collaborateurs**, même s'il les exploite à outrance, et l'administration fédérale désigne ainsi ses **fonctionnaires** du niveau le moins élevé. **Karl** (Marx), on t'attend !

C'est eux qui l'ont dit

En son article 11.3.10, l'arrêté royal du 30 mars 2001 relatif au statut du personnel de la **police** octroie une allocation à l'agent « ***contestable** et rappelable* ». Autant dire à **tout l'effectif**, penseront bon nombre de citoyens. Mais non : il faut lire « ***contactable*** », un anglicisme parfaitement inutile puisque « ***joignable*** » existe en français. De son côté, le néerlandais a toujours été correct (« *bereikbaar* »), ce qui sans doute explique qu'en 20 ans, pareille ânerie n'ait pas été rectifiée.

Ça tombe dru

- Selon *Le Soir* (6 janvier), « *Wallonie : des experts de haut **vol** pour la **dette*** ». Seul **Arsène** peut sauver **Elio** de la **saisie**.
- *Ibidem* (7 janvier), une dépêche de l'*AFP* : « [Un bateau de pêche irlandais] *a été abordé par un patrouilleur de la **marine écossaise*** ». Bien sûr : la Première ministre s'appelle **Sturgeon**…
- Encore (8 janvier), scandaleux : « *Airbnb **donnera** les **revenus** de ses **hôtes** au **fisc*** ». Faire des cadeaux avec l'argent des autres ? Il s'agit d'**informations** sur les gains des propriétaires qui mettent en location par l'intermédiaire de la plate-forme.
- De plus (12 janvier), sur une mort suspecte après une **arrestation** : « [Un] *Bruxellois de 23 ans est décédé (…) sur **les coups** de **20 h. 22** à la Clinique (…)* ». Cette **horloge analogique** sonne aussi les **minutes** ? Ou elle a servi à **taper** sur la victime ?
- Aussi (15 janvier), « [Joe Biden] *se rendra au Cimetière national d'Arlington (…) pour un dépôt de gerbe**s** sur **les tombes** des soldats inconnus* ». Il aurait à faire, mais non : **un seul tombeau** symbolique est consacré aux morts sans noms.
- Itou (21 janvier), F. De Smet (Défi) propose de modifier la Constitution pour y définir la Belgique comme un État **laïque** [ne pas confondre : le terme « laïc » signifie « qui

n’appartient pas au clergé »]. Le journaliste observe qu’une majorité parlementaire serait difficile à trouver. Réponse : « *Je ne m’attends pas à des* ***miracles*** ». Faux jeton !

- Et même (29 janvier), D. Clarinval (MR), ministre fédéral des Indépendants, sur la marge salariale : « *J’ai évidemment* ***mon mot*** *à* ***dire****, je* ***dirais*** *même* ***plus*** ». Selon les **Dupondt** : « *son* ***dire*** *à* ***mot*** ».
- Enfin (29 janvier aussi), « *Les femmes enceintes exposées au risque de* ***covid sévère*** *peuvent être vaccinées* ». Il y a donc également un virus **clément**, on n’ose y croire.
- Au *Journal* de la RTBF Radio (19 janvier, 18 h.) : en raison d’une restructuration stratégique chez FedEx, « *l’****emploi*** *est* ***impacté*** *dans cette entreprise de* ***colis*** ». Excès de zèle : ils se sont **emballés** eux-mêmes ? « ***Frappé*** » aurait convenu – en **français**.
- Le *Moniteur* du 29 janvier publie une modification des titres des ministres fédéraux ; notamment, V. Van Quickenborne (VLD) est « *ministre de la* ***Justice*** *et de la* ***Mer du Nord*** ». Si la première **disparaît**, nous saurons où la chercher.